# Contrat de fourniture de logiciel

#### **ENTRE:**

La société **CANvengers**, (Équipe ProSE B1 2024), ci-après dénommée comme "le prestataire", représentée par M. Théo BÉNARD et dont le siège est situé à :

10 Boulevard Jean Jeanneteau, 49100 Angers

d'une part,

#### ET:

La société **KEREVAL**, laboratoire d'ingénierie de tests logiciels, ci-après dénommée comme "le client", représentée par M. Alain RIBAULT et dont le siège est situé à :

4 Rue Hélène Boucher, 35235 Thorigné-Fouillard

d'autre part,

#### Préambule

CONSIDÉRANT que le prestataire a développé une suite logicielle appelée CANnect et que le client désire utiliser le logiciel suivant les conditions prévues dans le présent contrat.

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu des modalités de la licence d'utilisation de la suite logicielle CANnect.

DE CE FAIT ET PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent des dispositions suivantes concernant la propriété intellectuelle, le transfert de propriété, la confidentialité et la licence d'utilisation de la suite logicielle CANnect.

## 1. Objet du contrat

Le présent contrat à l'initiative du prestataire a pour objet de définir les conditions dans lesquelles celui-ci s'engage à fournir au client les services décrits dans le présent contrat aux prix et conditions définies en annexe 1.

#### 2. Définition des services

Le client souhaite être en possession d'un démonstrateur CAN "simulator in the loop" pour permettre à ses équipes de monter en compétences sur le réseau CAN. L'objectif est également de fournir une visualisation concrète de l'architecture du véhicule, du réseau CAN et du démonstrateur CAN pour les personnes novices dans le métier. Par exemple les nouveaux salariés lors de leur arrivée chez le client ou bien pour les étudiants lors des forums, voir cahier des charges en annexe 3.

Les fonctionnalités détaillées de CANnect sont décrites dans le dossier de spécification. Ce dossier de spécification a été entièrement rédigé par l'équipe CANvengers. Pour plus d'information, voir l'annexe 4.

## 3. Documents contractuels fournis par le prestataire

Les documents contractuels de l'incrément 1 sont :

- Dossier de spécification v1
- ❖ Plan de test v1
- Résultat du cahier de test v1
- ❖ Ainsi que les transparents utilisés lors de la démonstration des fonctionnalités implémentées à l'issue de l'incrément 1

Les documents contractuels de l'incrément 2 sont :

- Dossier de spécification v2
- Dossier de conception V2
- Plan de test v2
- Jeux et résultat du cahier de test v2
- Manuel utilisateur / Manuel d'installation
- Code source intégral et commenté de la suite logicielle CANnect
- Ainsi que les transparents utilisés lors de la démonstration des fonctionnalités implémentées à l'issue de l'incrément 2

À la demande du client, l'ensemble des documents contractuels de l'incrément V2 seront audités par la société FORMATO. Le prestataire n'a pas à régler ces audits FORMATO qui seront directement supportés par le client.

# 4. Éléments nécessaires au développement fournis par le client

Le client s'engage à fournir les éléments suivants au prestataire pour le développement de la passerelle Android-CAN :

❖ Banc véhicule : Le client fournira un banc véhicule pour permettre la réalisation de tests. Cette fourniture est obligatoire pour la réalisation des tests et la validation du logiciel.

Le client s'engage à fournir ces éléments dans les délais impartis pour permettre le développement et la validation du logiciel. Le prestataire se réserve le droit de reporter les délais de livraison convenus si les éléments nécessaires ne sont pas fournis à temps.

En complément des éléments mentionnés ci-dessus, le prestataire utilisera une carte électronique Raspberry Pi ainsi qu'un smartphone compatible Android 9 ou plus pour le développement et la validation de la passerelle Android-CAN. Cependant, lors de la livraison du produit final, il reviendra au client de se procurer une carte électronique Raspberry Pi ainsi qu'un smartphone compatible pour héberger le système embarqué et l'application mobile.

# 5. Propriété intellectuelle

Le prestataire demeure le propriétaire exclusif de la suite logicielle CANnect et de tous les éléments fournis dans le cadre de ce contrat, y compris le code source intégral et commenté, les documents contractuels et les résultats des tests.

Le client reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à la suite logicielle CANnect et aux éléments fournis appartiennent exclusivement au prestataire.

Le prestataire s'engage à ne pas utiliser ou divulguer les informations confidentielles du client, sauf autorisation écrite préalable du client. Le client s'engage à informer le prestataire de toutes les informations confidentielles qu'il souhaite protéger dans le cadre de ce contrat.

## 6. Transfert de propriété

Le transfert de propriété s'opère à la livraison finale de la suite logicielle CANnect telle que décrite dans le présent contrat, accompagnée de tous les documents contractuels associés tels que spécifiés dans les articles précédents. À compter de cette livraison, le prestataire transfère au client la propriété intellectuelle et tous les droits associés, y compris les droits de reproduction, de modification et de distribution sur les livrables.

Le prestataire conserve le droit d'utiliser les livrables à des fins internes, notamment pour les tests, l'analyse et le développement de ses produits ou services, ainsi que pour des projets de recherche et développement, sauf accord contraire entre les parties.

Le prestataire conserve le copyright de la suite logicielle CANnect et des documents associés. De même, le client est tenu de mentionner le nom du prestataire, ainsi que le copyright du prestataire sur tout support physique ou numérique associé à la suite logicielle CANnect.

#### 7. Confidentialité

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité de toutes les informations échangées dans le cadre du présent contrat, qu'elles soient techniques, commerciales ou financières, et ce, pendant une durée de cinq ans à compter de la fin de l'exécution du contrat.

# 8. Licence logicielle

La suite logicielle CANnect, telle que décrite dans le présent contrat, est sous licence MIT. Cette licence permet au client d'utiliser, copier, modifier, fusionner, distribuer, sous-licencier et/ou vendre des copies de la suite logicielle CANnect, ainsi que de permettre aux personnes à qui la suite logicielle CANnect est fournie de le faire, sous réserve des conditions suivantes :

- ❖ La mention du copyright et de la permission de copier, modifier, fusionner, publier, distribuer, sous-licencier et/ou vendre doit être incluse dans toutes les copies ou parties substantielles de la suite logicielle CANnect.
- ❖ Le nom du prestataire CANvengers doit figurer de manière visible sur chaque document ou communication (papier ou électronique) provenant de la suite logicielle CANnect, y compris la documentation et les exemples de code.

- ❖ Le logiciel est fourni dans son état, sans garantie explicite ou implicite, y compris les garanties concernant la qualité, l'adaptabilité à un usage particulier et l'absence de violation de droits d'auteur. En cas d'utilisation de la suite logicielle CANnect, le prestataire ne sera en aucun cas tenu responsable des dommages qui en découlent.
- La licence MIT est applicable à tous les éléments fournis avec la suite logicielle CANnect, y compris la documentation et les exemples de code.

Copyright (c) < year > < copyright holders >

Permission is hereby granted, free of charge, to any person obtaining a copy of this software and associated documentation files (the "Software"), to deal in the Software without restriction, including without limitation the rights to use, copy, modify, merge, publish, distribute, sublicense, and/or sell copies of the Software, and to permit persons to whom the Software is furnished to do so, subject to the following conditions:

The above copyright notice and this permission notice shall be included in all copies or substantial portions of the Software.

THE SOFTWARE IS PROVIDED "AS IS", WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NONINFRINGEMENT. IN NO EVENT SHALL THE AUTHORS OR COPYRIGHT HOLDERS BE LIABLE FOR ANY CLAIM, DAMAGES OR OTHER LIABILITY, WHETHER IN AN ACTION OF CONTRACT, TORT OR OTHERWISE, ARISING FROM, OUT OF OR IN CONNECTION WITH THE SOFTWARE OR THE USE OR OTHER DEALINGS IN THE SOFTWARE.

Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence MIT

#### 9. Délais d'exécution

Il sera de la responsabilité du prestataire d'être en mesure d'effectuer le 16 mai, lors d'une rencontre prévue à cet effet, la démonstration des fonctionnalités réalisées et de livrer les documents contractuels correspondant à l'incrément 1.

Il sera de la responsabilité du prestataire d'être en mesure d'effectuer le 14 juin, lors d'une rencontre prévue à cet effet, la démonstration des fonctionnalités réalisées et de livrer les documents contractuels correspondant à l'incrément 2.

Le tableau de répartition des fonctionnalités développées lors des incréments 1 et 2 est précisé à l'annexe 2 du présent contrat.

Le prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'un retard ayant pour origine des causes échappant à son contrôle ou responsable dans les cas où les éléments nécessaires au développement devant être fournis par le client seraient remis en retard, ou remis incomplets.

#### 10. Pénalités de retard

En cas de non-livraison de fonctionnalités prévue, une déduction du montant demandé pourra être demandée par le client, suite à un accord amiable entre le client et le prestataire.

Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle du prestataire ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le client pour les services prévus au présent contrat.

#### 11. Garantie

Le prestataire ne garantit pas que le logiciel CANnect sera exempt de tout défaut ou erreur, ni que le logiciel fonctionnera sans interruption ou erreur. Le client reconnaît et accepte que le logiciel CANnect est fourni tel quel, sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite.

En aucun cas, le prestataire ne sera tenu responsable de tout élément ne fonctionnant pas dans le logiciel CANnect qui est causé par des facteurs externes tels que des conflits de logiciels tiers, des modifications non autorisées du logiciel, des erreurs de manipulation ou d'utilisation par le client, ou des problèmes liés à l'environnement matériel ou logiciel du client.

Le client reconnaît et accepte que le logiciel CANnect est un produit complexe, susceptible de comporter des erreurs et des défauts, et que le prestataire ne peut garantir que toutes les erreurs et défauts seront corrigés. Le client est responsable de vérifier que le logiciel CANnect répond à ses exigences et à ses besoins.

## 12. Prix et modalité de paiement

Il sera convenu d'un prix forfaitaire commun aux deux partis proposé à l'initiative du prestataire. Cette proposition ainsi que l'échéancier de paiement se trouvent en annexe 1.

La banque est représentée par Jérome DELATOUR. Toute demande de paiement par le client doit être faite exclusivement par email : <u>jerome.delatour@eseo.fr</u>

#### 13. Clause arbitrale

Tout différend et contestation relative au présent contrat qui ne pourra être résolue à l'amiable entre les parties, sera soumise à l'arbitrage de la société FORMATO, conformément au règlement et aux valeurs de cette dernière.

# **Signature**

Date et Mention « Lu et approuvé »

17/04/2023, Lu et approuvé

Alain Ribault

Signature du client
(Représentée par Alain RIBAULT)

Date et Mention « Lu et approuvé »

30/03/23 Lu et approuvé

Signature du prestataire (Représentée par Théo BÉNARD)

#### **ANNEXES**

Annexe 1 : Devis et échéancier de paiement

(voir "[ProSE]\_devis\_TRESO\_B1\_2024.pdf" et "[ProSE]\_echeancier\_paiement\_TRESO\_B1\_2024.pdf")

Annexe 2 : Matrice fonctionnalités

(voir "[ProSE]\_matrice\_fonctionnalites\_SANS\_B1\_2024.pdf")

Annexe 3 : Cahier des charges de KEREVAL

(voir "CdC KEREVAL.pdf")

Annexe 4 : Dossier de spécification

(voir "[ProSE]\_dossier\_de\_specification\_SPEC\_B1\_2024.pdf")

Annexe 5 : Plan de test

(voir "[ProSE]\_plan\_de\_test\_TEST\_B1\_2024.pdf")